

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate (no 2025-006)

### La Ville de Blainville demande à la population de s'opposer au projet de loi 93

**Blainville, le 12 mars 2025** – La Ville de Blainville encourage les citoyennes et citoyens de la MRC Thérèse-De Blainville et de la région des Laurentides à exprimer leur désaccord face au projet de loi 93, qui vise à forcer la municipalité à vendre un terrain de grande valeur écologique au gouvernement du Québec pour son utilisation par l'entreprise Stablex.

Afin de faire entendre leur voix, la population est invitée à exprimer son opposition au projet de loi 93 en utilisant l'outil mis à leur disposition sur le site Web de la Ville de Blainville : [blainville.ca/stablex](http://blainville.ca/stablex). En un clic, ils pourront envoyer un message aux instances gouvernementales concernées.

#### Rappel du dossier

L'entreprise Stablex traite et enfouit des matières dangereuses à Blainville depuis 1983. Pourtant, le terrain actuellement utilisé par Stablex, détenu par le gouvernement du Québec, permettrait à l'entreprise de poursuivre ses activités pendant encore une vingtaine d'années.

Malgré cela, Stablex souhaite étendre ses opérations sur un autre site, plus grand, pour une période beaucoup plus longue. Ce site, propriété de la Ville de Blainville, se situe dans la Grande tourbière de Blainville, un milieu naturel protégé par un règlement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et essentiel à l'équilibre environnemental, particulièrement dans un contexte de transition écologique.

#### Un projet de loi inacceptable

Le 27 février dernier, en invoquant la menace d'un potentiel bris de services de Stablex, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi spécial 93 qui aurait pour effet d'obliger la Ville à lui vendre ce terrain, afin que Stablex puisse l'exploiter par la suite. Cette décision, qui sera étudiée par les parlementaires durant la semaine du 17 mars 2025, soulève de vives préoccupations.

En agissant de cette façon, le gouvernement du Québec passe outre la recommandation défavorable du Bureau d'audiences publiques en environnement, les opinions des experts et des citoyens qui se sont exprimés, la réglementation de la MRC de Thérèse-De Blainville et celle de la CMM.

D'un point de vue environnemental, ce projet est inacceptable puisqu'il remet en cause la préservation d'un écosystème unique. Enfin, cette démarche constitue une atteinte à l'autonomie municipale en niant le droit d'une ville à gérer l'aménagement de son propre territoire.

La Ville de Blainville rappelle qu'une alternative viable existe : Stablex pourrait continuer ses activités sur son site actuel, ce qui limiterait les impacts environnementaux.

Pour plus d'informations sur ce dossier et les actions entreprises par la Ville, consultez [blainville.ca](http://blainville.ca).